FFR – Inter Ligue Grand Ouest (GO)

BRETAGNE – CENTRE VAL DE LOIRE – NORMANDIE – PAYS DE LA LOIRE

Règlement d'organisation sportive GO des Compétitions Régionales de l'inter ligue GO Saison 2018/2019

Ce Règlement d'Organisation Sportive est une première édition, il est établi pour compiler et remplacer les documents habituellement diffusés avec chaque Compétition GO, il sera nécessairement complété.

Document principal

Championnats REGIONAUX : R1-R2 – U16/U19

Documents en Annexes 1 et 2

Compétition REGIONALE R3 à X – U16/U19
Organisation GO FEMININES - Développement

Autres pièces jointes

Tableau des poules des clubs du GO
Calendrier général FFR et GO
Fiche de demande de modification GO

Officialisation du Règlement d'Organisation Sportive GO – 2018 / 2019 – 1er Nov 2018

Ligue BRETAGNE
(En charge de la coordination et gestion)
Président: M Yvon COLLEAUX

Ligue CENTRE VAL DE LOIRE
Président: M André PRIGENT

Ligue NORMANDIE
Président: M Jacques VIMBERT

Ligue PAYS DE LA LOIRE
Président: M Dominique COQUELET

Présentation saison 2018 / 2019

Dans l'attente de la mise en place effective d'une future « INTER LIGUE GO » en tant qu'entité Fédérale officielle pour remplacer et renforcer le Secteur GO, les quatre Ligues de Bretagne, Normandie, Centre Val de Loire et Pays de La Loire ont reconduit l'organisation commune développée depuis plus de 20 ans avec l'objectif d'un « Développement partagé » ce en particulier dans les domaines de la Formation et des Compétitions JEUNES et FEMININES.
Le Président Yvon COLLEAUX de la Ligue de BRETAGNE reste en charge de la coordination et de la gestion du GO pour la saison 2018/2019.

Les Championnats REGIONAUX 2018 / 2019 en U16-U19 et FEMININES ont donc étés organisés en commun et suivant les dernières directives Fédérales et sur la base de la refonte des Championnats NATIONAUX.
Nota : Pour l'organisation de la phase Fédérale de brassage en NAT U16 et U18 (les équipes non retenues ayant été reversées dans le niveau GO Régional 1), il a été fait référence au classement n-1 des équipes.
Il est à noter que ce critère de classement sera dorénavant retenu d'une saison pour l'autre avec notamment la mise en place de « Montées/descentes » entre les divers Championnats (National/Régional).

Comme habituellement dans le « Grand GO », le trop faible nombre de Clubs et leur excentration géographique génère une forte problématique de « distances » aussi le couplage des Championnats U16 et U19 a de nouveau été optimisé et nous avons privilégié les poules de 8 (7 mini) avec une phase directement qualificative permettant 14 matchs Aller/Retour (12 mini) ... Toutefois en fonction du nombre de participants et de la situation géographique de certains clubs nous avons dû constituer quelques poules de 6 (ou de 5) ce qui occasionne, pour ces poules, un déroulement de la compétition en deux phases (brassage et qualificative)

Les Compétitions REGIONALES ne faisant plus l'objet de phases Finales FFR (ex TEUL et PHLI) **l'inter ligue a initié dès cette saison la mise en place et la prise en charge d'une phase finale GO par Championnat et par catégorie**.
Nota : Une initiative qu'il conviendrait de pouvoir pérenniser...mais qui relève du financement fédéral qui sera finalement affecté à l'Inter Ligue GO et/ou aux Ligues Territoriales associées à son Développement…

Equipes engagées GO : Régional U16-U19 (tableau des Poules en annexe)

- **Régional 1 à XV (R1) :** 31 en U19 et 24 en U16
- **Régional 2 à XV (R2) :** 33 en U19 et 35 en U16
- **Régional 3 à X (R3) :** 9 en U19 et 24 en U16

Total : 72 équipes en U19 et 83 équipes en U16

- **pm : NATIONAL 1 :** 8 en U18 et 14 en U16

Total global : 80 équipes en U18/U19 et 97 équipes en U16

Rappel : <u>Pénalisation en cas de retrait ou changement d'un engagement</u>.
- Tout retrait d'engagement ou changement de Championnat et /ou de catégorie après la date butoir fixée par le GO pour la remise des engagements sera sanctionné par une **pénalisation financière de 250 €** perçue par la Ligue du Club (ou club support) concerné et portée au compte GO.

- De plus l'équipe concernée **ne pourra pas être retenu pour la phase finale GO** du niveau ou elle aura été repositionnée, **si celui-ci est de niveau inférieur au niveau de l'engagement initial.**

Règlement Sportif

Il est précisé qu'il sera fait application **des REGLEMENTS GENERAUX de la FFR** et de ses Documents Annexes pour tous les Championnats REGIONAUX organisés en GO et notamment des principaux Titres (II-III-IV) qui précisent les dispositions de pratique et de déroulement.
Nota : Les importantes modifications liées à la réorganisation et au déroulement des Compétitions Jeunes pour cette saison 2018/2019 justifient une lecture attentive des documents Fédéraux (FFR – Publications officielles)

Le Règlement d'Organisation Sportive du GO ne constitue donc qu'un rappel de certains points des RG-FFR et précise quelques dispositions d'organisation mise en place par l'inter Ligue GO.

Dates et Horaires des rencontres – Modifications

Les calendriers officiels sont à consulter sur le site Oval-e.
Les rencontres des Championnats R1 et R2 sont officiellement fixées au samedi, à 14h00 pour les U16 et 15h30 pour les U19.
Les calendriers établis par le GO prévoient des dates de repli (hors milieu de congés) pour des reports qui seront à priori fixés sur la 1ère date libre par la Ligue gestionnaire.

Nota : Avec l'expérience il est recommandé de faire le maximum pour jouer sur les dates prévues, et si possible d'avancer plutôt que de décaler une journée - Le report pouvant s'avérer « plus à risques ».

Toute demande de MODIFICATION doit être effectuée avec la Fiche Type GO dans les délais fixés, celle-ci doit être dûment renseignée et comporter l'Avis du Club adverse à défaut de son ACCORD, avant d'être envoyée à la Ligue gestionnaire qui formulera la décision finale sur Oval-e, avec transmission aux clubs et ligues concernées

Important : Faire un envoi en « copie pour INFO » de votre demande à votre Ligue et la ligue d'accueil du match.

Aucun report de match ne sera accepté en dehors des cas réglementaires.

Rappel : Pour le meilleur suivi de ces demandes (comme de tout autre communication) il **est très important que l'objet des messages de transmission des demandes soit le plus précis possible**, et qu'il indique notamment : Le club support demandeur (ce d'autant que certaines dénominations de Rassemblement ne le font pas apparaitre), le Championnat (ex : R1- U19.), la journée initiale concernée (ex : A6 du 08/12) et l'objet de la demande (ex : modification de date).

Nota : La dénomination des Rassemblements relève à juste titre des clubs voulant y retrouver la mise en commun effectuée entre eux et l'envie de s'identifier localement ou géographiquement (ou à tout autre chose) mais il est de plus en plus important de pouvoir y retrouver le club support.
Pour certains rassemblements (qui plus est à 4 clubs et plus …) c'est ingérable vis-à-vis de la simple identification mais aussi pour le suivi sur le site FFR, les désignations des officiels de matchs et que dire de la gestion des demandes de modifications… ce notamment quand ce n'est pas le club support qui s'en charge.
Pour 2019/2020 nous vous demandons de contribuer à simplifier et clarifier ces dénominations en indiquant clairement le club support avant ou après (ex : XV de L'Estuaire – TRIGNAC)
A défaut nous prendrons cette initiative lors de la codification officielle des rassemblements.

Gestion des Championnats – Structures organisatrices - Contacts

Conformément aux directives Fédérale la gestion des championnats REGIONAUX 2018 /2019 du GO (Inter Ligue) regroupant les quatre Ligues Territoriales sera assurée par **la Ligue désignée pour la globalité d'un Championnat et les catégories correspondantes.**

Chaque Ligue gestionnaire :

- transcrit les calendriers sur Oval-e et assure le suivi des modifications avec retours aux Clubs et Ligues concernées.
- réceptionne et traite les feuilles de matchs et autres documents
- gère en commission : la DISCIPLINE, les REGLEMENTS et les APPELS, avec copie des notifications à la Ligue du club et du joueur concerné, chaque Ligue devant assurer les transmissions nécessaires vers le Club ou/et le joueur concerné(s).
- Par contre : Chaque Ligue effectue pour son compte les pénalisations financières pouvant découler des sanctions.

REGIONAL 1 : U16 et U19 : gestion NORMANDIE
Le Thuit Signol – 6 rue du Stade – 27370 Le Thuit – de l'Oison.
Tél. 02 35 64 37 31 – Fax 02 35 64 16 94 – E-mail : **2009j@ffr.fr**

REGIONAL 2 : U16 et U19 : gestion BRETAGNE
Immeuble St Christophe – 33 rue de la Frébardière – 35135 CHANTEPIE.
Tél. 02 99 86 08 15 – Fax. 02 99 86 08 16 - E-mail **: ligue@bretagnerugby.fr**

REGIONAL 3 et FEMININES : gestion CENTRE
91 rue de la Juine – 45160 Olivet.
Tél. 02.38.49.38.80 - E-mail :**epreuves@rugbycentre.org**

Contact : PAYS DE LA LOIRE– 7 Bd Val de Chézine – 44800 ST HERBLAIN
Tél. 02 51 83 77 77 – E-mail : **2012m@ffr.fr**

Très important : Désignation des terrains

Chaque Club ou Club support d'un rassemblement et lui seul, doit avant chaque phase du calendrier (ou pour la globalité) adresser à la Ligue gestionnaire de ses Championnats la désignation des terrains officiels où se dérouleront les matchs de chaque catégorie. (Avec copie à sa Ligue)
Le terrain principal étant de fait et sans autre précision celui du Club support il s'entend que les matchs puissent dans la mesure du possible

- rester couplés U16 et U19, sur le même terrain (stade)
- ou se dérouler sur le terrain d'un club membre du Rassemblement, le mieux situé vis-à-vis du Club visiteur et notamment le moins éloigné possible pour être le moins défavorable au déplacement du club visiteur.

Une demande de modification de lieu dont la décision finale relève de la Ligue gestionnaire pouvant toujours être faite au coup par coup.

Arbitrage – RF

- Les arbitres sont désignés par le DAL de la Ligue où se déroulent les rencontres, ou suivant les accords pris avec les DAL des autres Ligues.
- Les frais d'arbitrage de chaque rencontre sont partagés à 50 % entre les associations et après le match.
- Très important et le plus rapidement possible : Les Résultats doivent être saisis sur Oval-e **et les FEUILLES DE MATCH impérativement envoyées à la Ligue gestionnaire** du Championnat concerné. Idem pour toute autre communication relative à la rencontre avec si besoin copie à la Ligue du Club concerné.

Cas particulier de désignation d'un RF à la charge du Club concerné par un cumul de 100 jours de suspension :

- **En match aller :** désignation pour les 2 matchs suivant la notification, plus le match retour
- **En match retour :** désignation pour les 3 matchs suivant la notification

Dernière minute : Rétablissement de la table de marque et des remplacements
Extrait du courrier du 9 oct. du Président B LAPORTE

Le Bureau Fédéral réuni le 05 octobre 2018, considérant le retour d'expériences de l'application de ces nouvelles règles, considérant que les Territoires et les Clubs n'ont pas eu suffisamment de temps de préparation pour informer et former sur ces nouvelles règles et leurs conséquence, l'ensemble des dirigeants, des arbitres et des référents fédéraux, **a décidé de rétablir le dispositif de la table de marque et d'autoriser à nouveau les remplacements tactiques libres pour toutes les compétitions référencées en note de bas de page à compter de la journée de championnats des 13&14 octobre 2018.**

Déroulement des rencontres

Il est rappelé qu'il est fait application des Règlements Généraux de la FFR avec les dispositions suivantes, précisées ou établies par les Ligues constituant le GO**.**

<u>Décompte des points :</u> (art 341)

- **match gagné : 4 points**
 - **+1 point de BONUS offensif**, si au moins 3 essais de plus que l'adversaire
 - **+1 point de BONUS défensif**, si écart inférieur ou égal à 7 points terrain au bénéfice de l'équipe ayant perdu
- **match nul : 2 points**
- **match perdu : 0 point**
- **Forfait simple : moins 2 points** à l'équipe responsable du forfait
- **0 point si effectif insuffisant** en cours de rencontre. (5 points à l'adversaire)
- **0 points si effectif incomplet** (5 points à l'adversaire)

<u>Limitation du Nombre de Matchs et de Joueurs en Championnat de niveau inférieur et notamment lors des phases finales GO</u>

Il s'entend que chacun sache être dans le **« respect sportif de son niveau d'engagement »** et de respecter les dispositions de limitation prises par le GO.

-**D'une part : sur la base de l'article 320-4 : la limitation du nombre de matchs effectués en niveau supérieur** pour être autorisé à participer en niveau directement inférieur <u>et ce notamment lors des phases Finales GO</u> (NAT en R1 ou R1 en R2), **est fixée au maximum de 7 matchs.** Ce pour les poules de 8 (ou7) en phase unique, comme pour les poules de 6 (ou 5) organisées en deux phases (soit pour une équivalence de 14 à 12 matchs mini)

- D'autre part : le nombre de joueurs de niveau NATIONAL (U16 ou U19) pouvant être autorisés à évoluer dans les rencontres des Championnats R1 et notamment lors des phases Finales GO **est limité à 5**, **mais aucun en R2 et R3**.

- Recommandation pour la REGIONALE 3 jeu à X : Il découle de ces dispositions la recommandation de « bon sens » pour que le nombre de joueurs de niveau REGIONAL 1 ou 2 pouvant occasionnellement évoluer dans les rencontres des Championnats R3 soit effectué avec discernement et dans la mesure du possible limité à 3 joueurs de niveau R2.

Phases Finales de désignation des CHAMPIONS GO (Titres et Boucliers)
R1 U19 – R1 U16 – R2U19 – R2 U16

Les Championnats REGIONAUX R1 et R2 - U16 / U19 - n'étant plus concernés par les qualifications en phases finales FFR, il est organisé des phases finales GO pour chaque championnat et catégorie (avec Titres et Boucliers).

- Phases finales GO par championnat et catégorie, seront qualifiés

- en R1 U19 : les 4 premiers des poules 1-2-3-4

- en R1 U16 : Les 5 premiers des poules 1-2-3 et le meilleur 6ème.

- en R2 U19 : Les 4 premiers des poules1-2-3 et les 4 premiers de la poule haute (constituée des 3 premiers des poules initiales 1 et 2 de brassage (ex 4 & 5) à l'issue de la première phase).

- en R2 U16 : Les 4 premiers de la poule haute (constituée des 3 premiers des poules initiales 1 et 2 de brassage (ex 4 & 5) à l'issue de la première phase).

- Calendrier :

Rencontres en phase qualificative :

- 1/8 aller le 27/04/19 chez le moins bien classé (phase 1 ou 2)
- 1/8 retour le 4/05/19

Rencontres en phase finale :

- 1/4 finale le 18/05/19 sur terrain neutre
- 1/2 finale le 25/05/19 sur terrain neutre
- **Finales le 1/06/19** *lieu(x)à désigner*

- Dispositions d'organisation des rencontres des phases finales et FINALES.

(S'agissant d'une nouvelle organisation celles-ci devront être précisées et complétées …)

- **Les rencontres sur terrain neutre** sont fixées en veillant au meilleur équilibre des distances, si possible chez un club ayant participé à la phase qualificative en fonction de la disponibilité.
- Le club d'accueil perçoit une indemnisation de 200 € pour assurer l'intendance d'accueil des deux équipes
- Les Arbitres et officiels sont désignés et pris en charge par le GO
- Les clubs en déplacement percevront une indemnité « transport » à partir des 1/4 sur une base à préciser (à priori : idem 2017/18 et sur référence FFR…)
- **Les Finales seront organisées sur terrain neutre et si possible sur un site central ayant les équipements appropriés pour accueillir à minima les deux Finales de R1 ou de R2 (soit 4 équipes) ou les quatre Finales de R1 et R2 (soit 8 équipes).** Cette organisation reste à préciser.

En projet : Coupes GO U16 et U19 – jeu à X (Niveaux R1 et R2 confondus)

Afin de prolonger la fin de saison des Clubs non qualifiés pour les phases finales des CHAMPIONS GO par catégories (ci-dessus) **il est envisagé l'organisation de deux COUPES GO, en JEU à X**.
Projet : Une phase qualificative organisée par Ligue, sur inscription des clubs (et clubs en proximité ?), sur 2 à 3 dates, en tournoi à 4 ? pour désigner un qualifié par Ligue dans chaque catégorie aux 1/2 Finales et FINALES. (Dates envisagées : 25/05/19 et 1/06/19)

Document en Annexe 1

REGLEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES A X U16 & U19

Gestion par la LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

SAISON 2018-2019

Préambule :
Vous trouverez dans ce document le règlement des compétitions régionales des Moins de 16 ans et Moins de 19 ans Masculins des compétitions organisées par la Supra Ligue Grand Ouest de Rugby.
Pour les cas non traités dans le présent document, il sera fait référence aux dispositions des différents articles des Règlements Généraux de la F.F.R.
Pour la saison 2018-2019, les compétitions du Grand Ouest seront composées de :

- Moins de 16 ans masculins 24 équipes
- Moins de 19 ans masculins 9 équipes

Les compétitions ne concernent que la pratique du rugby à X et seront organisées en 2 phases :
1. Phase qualificative
2. Phase finale Grand Ouest

Ces compétitions donneront lieu uniquement à un titre de Champion du Grand Ouest.
En conséquence, elles ne donneront pas lieu à une qualification en Championnat de France.
(En attente des informations FFR)

Article 1 : Organisation des compétitions

1.1 – Les dispositions des chapitres I, III et IV du Titre III des Règlements Généraux de la F.F.R. sont applicables aux différentes phases des compétitions régionales U16 et U19.
1.2 - Pour chacune des catégories, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :
- Annexe 1 : Régionale 3 U16 Masculin
- Annexe 2 : Régionale 3 U19 Masculin

Pour chaque plateau le club organisateur doit prévoir la présence de deux responsables :

- Un responsable sportif en charge de la table de marque
- Un responsable administratif en charge de l'organisation générale (différents du responsable équipe)

Article 2 : Calcul des points

Il est attribué à chaque équipe, le nombre de points, dits points « terrain » suivants :
- 3 points pour match gagné ;
- 2 points pour match nul ;
- 1 point pour match perdu ;
- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie (Règle du jeu n° 3.1) mais qui, au cours de la rencontre, s'est trouvée en effectif insuffisant (Règlements Généraux de la F.F.R. – article 452). Dans ce cas, 3 points au bénéfice de l'équipe adverse ;
- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet. Dans ce cas, 3 points au bénéfice de l'équipe non fautive ;
- Moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait par rencontre. Dans ces cas, 3 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

Article 3 : Modifications au calendrier officiel

Pour toute modification, la Commission des Epreuves de la Ligue du Centre Val de Loire doit être informée au plus tard dans les délais prévus ci-dessous :
Inversion : 15 jours avant la date du plateau avec accord de la nouvelle structure d'accueil
Changement de date : 15 jours avant la date de la rencontre avec accord de l'ensemble des structures concernées
Changement d'horaire : 10 jours avant la date de la rencontre avec accord de l'ensemble des structures concernées
Changement de terrain du club (*) : mardi (14h) avant la date de la rencontre
(*) Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord des clubs adverses qui doivent cependant en être informés
Cette demande doit être faite avec l'imprimé spécifique et avec l'accord par mail des autres clubs. Seule la Commission des Epreuves de la Ligue Centre Val de Loire validera ou non la demande.

Article 4 : Documents officiels

Les Présidents des associations concernées ou leurs délégataires recevront dans la semaine précédant le tournoi les différents documents en provenance de la Ligue :

- Feuille de match rugby à X
- Feuille de régulation rugby à X
- Feuille de score rugby à X

Les feuilles de matchs sont à remplir 30 minutes avant le coup de la rencontre.

En cas d'absence d'arbitre officiel, le club recevant doit transmettre la feuille de match à la Ligue Régionale Centre Val de Loire de Rugby dès le lundi matin.
Sur les documents de la rencontre (exemple : feuilles de match), merci de libeller les noms des clubs en entier (pas de sigle).

Article 5 : Dispositions financières

Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le club d'accueil du plateau.

ANNEXE 1 : REGIONALE 3 U16 Masculin

Participants

Pour la saison 2018/2019, 24 équipes sont invitées à participer au Championnat Grand Ouest U16 à X suite aux inscriptions reçues.

La compétition REGIONALE 3 U16 à X est ouverte aux licenciés de moins de 16 ans, à savoir les joueurs nés en 2003 et 2004 et gérée par la Ligue Centre Val de Loire.

1/ Phase qualificative REGIONAL 3 U16

Les 24 équipes sont réparties en deux zones géographiques, Zone Ouest 2 poules de 5 équipes et Zone Est 2 poules de 5 équipes et 1 poule de 4 équipes.

Plateaux, suivant le calendrier ci-après, le samedi à partir de 14 heures.

Elle se déroulera en deux étapes :

- Phase Qualificative 1
 - En 5 dates

Zone Ouest

Régional 3 – U16 – Poule 1	***Date de réception***
PLOUZANE A C	**13/10/2018**
RAS DU PONANT 2 M-16	**17/11/2018**
SUD 29 RUGBY M-16 B	**08/12/2018**
RC PONTYVIEN	**19/01/2019**
SAINT NAZAIRE OVALIE	**02/02/2019**

Régional 3 – U16 – Poule 2	***Date de réception***
SAINT PERE RC	**13/10/2018**
XV NORD BRETILIEN M-16	**17/11/2018**
RENNES EC	**08/12/2018**
AVRANCHES	**19/01/2019**
SAINT LO	**02/02/2019**

Zone Est

Régional 3 – U16 – Poule 3	***Date de réception***
RAS EU	**13/10/2018**
YVETOT	**17/11/2018**
RAS MONT SAINT AIGNAN	**08/12/2018**
RAS BERNAY	**19/01/2019**
FORGES LES EAUX	**02/02/2019**

Régional 3 – U16 – Poule 4	***Date de réception***
RAS EVREUX	**13/10/2018**
RAS DREUX	**17/11/2018**
RC DAMMARIE	**08/12/2018**
RCP NOGENT LE ROTROU	**19/01/2019**
RAS CHARTRES OURS 28 U16	**02/02/2019**

Régional 3 – U16 – Poule 5	***Date de réception***
RAS GIEN SULLY U16	**13/10/2018**
RAS AVENIR CHER BOURGES U16	**17/11/2018**
RAS POLE SOLOGNE LAMOTTE U16	**08/12/2018**
RAS SPOTT	**19/01/2019**
RAS GIEN SULLY U16	**02/02/2019**

- Phase Qualificative 2
 - En 3 dates

Zone Est

Régional 3 – U16 – Poule 1 Phase2	***Date de réception***
SAINT PERE RC	**02/03/2019**
AVRANCHES	**30/03/2019**
PLOUZANE A C	**27/04/2019**
RAS DU PONANT 2 M-16	**-**
SAINT LO	**-**

Régional 3 – U16 – Poule 2 Phase2	***Date de réception***
RC PONTYVIEN	**02/03/2019**
RENNES EC	**30/03/2019**
SUD 29 RUGBY M-16 B	**27/04/2019**
XV NORD BRETILIEN M-16	**-**
SAINT NAZAIRE OVALIE	**-**

Zone Ouest

Régional 3 – U16 – Poule 3 Phase2	***Date de réception***
YVETOT	**02/03/2019**
FORGES LES EAUX	**30/03/2019**
RAS EVREUX	**27/04/2019**
RAS EU	**-**
RAS DREUX	**-**

Régional 3 – U16 – Poule 4 Phase2	***Date de réception***
RAS MONT SAINT AIGNAN	**02/03/2019**
RAS SPOTT	**30/03/2019**
RAS CHARTRES OURS 28 U16	**27/04/2019**
RAS BERNAY	**-**
	-

Régional 3 – U16 – Poule 5 Phase2	***Date de réception***
RCP NOGENT LE ROTROU	**02/03/2019**
RAS POLE SOLOGNE LAMOTTE U16	**30/03/2019**
RAS AVENIR DU CHER BOURGES U16	**27/04/2019**
RC DAMMARIE	**-**
RAS GIEN SULLY U16	**-**

A l'issue des 8 journées, un classement général sera effectué pour chacune des zones.

2 / Finale REGIONAL 3 U16

Les équipes classées 1 et 2 de la zone Ouest et les équipes classées 1, 2 et 3 de la zone Est, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 3 U16 disputeront la finale sous forme de plateau le 18 mai sur un lieu à déterminer.

Les équipes non qualifiées pour les finales Grand Ouest de REGIONAL 1, REGIONAL 2 et REGIONAL 3 auront la possibilité de participer à un Challenge Grand Ouest de rugby à 7 et de rugby à X.

L'organisation de la phase qualificative de ce Challenge est déléguée à chacune des Ligues Régionales.

ANNEXE 2 : REGIONAL 3 U19 Masculin

Participants
Pour la saison 2018/2019, 9 équipes sont invitées à participer au Championnat Grand Ouest U19 à X.
La compétition REGIONAL 3 U19 est ouverte aux licenciés de moins de 19 ans, à savoir les joueurs nés entre 2000 et 2002 et gérée par la Ligue Centre Val de Loire.

1/ Phase qualificative REGIONAL 3 U19

Les 9 équipes sont réparties en deux poules, une de 5 équipes, une de 4 équipes.
Plateaux, suivant le calendrier ci-après, le samedi à partir de 14 heures.
Elle se déroulera en deux étapes :

- Phase Qualificative 1
 - En 4 dates

Régional 3 – U19 – Poule 1	***Date de réception***
YVETOT	**13/10/2018**
BERNAY	**17/11/2018**
ROC FLAMANVILLE	**08/12/2018**
GRAVENCHON	**19/01/2019**

Régional 3 – U19 – Poule 2	***Date de réception***
RAS DREUX NOGENT U19	**13/10/2018**
RAS CHATRES OURS 28 U19	**17/11/2018**
RAS POLE SOLOGNE ROMORANTIN U19	**08/12/2018**
RAS GIEN SULLY U19	**19/01/2019**
AVENIR CHER US BERRICHONNE U19	**-**

- Phase Qualificative 2
 - En 4 dates

Régional 3 – U19 – Poule 1 Phase 2	***Date de réception***
YVETOT	**02/02/2019**
BERNAY	**02/03/2019**
ROC FLAMANVILLE	**30/03/2019**
GRAVENCHON	**27/04/2019**

Régional 3 – U19 – Poule 2 Phase 2	***Date de réception***
AVENIR CHER US BERRICHONNE U19	**02/02/2019**
RAS GIEN SULLY U19	**02/03/2019**
RAS POLE SOLOGNE ROMORANTIN U19	**30/03/2019**
RAS CHATRES OURS 28 U19	**27/04/2019**
RAS DREUX NOGENT U19	**-**

A l'issue des 8 journées, un classement général sera effectué dans chacune des poules.

2 / Finale REGIONAL 3 U16

Les équipes classées 1 et 2 de chacune des poules, à l'issue de la phase qualificative REGIONALE 3 U19 disputeront la finale sous forme de plateau le 18 mai sur un lieu à déterminer.
Les équipes non qualifiées pour les finales Grand Ouest de REGIONAL 1, REGIONAL 2 et REGIONAL 3 auront la possibilité de participer à un Challenge Grand Ouest de rugby à 7 et de rugby à X.

Document en Annexe 2

COMMISSION FEMININE DEVELOPPEMENT
SECTEUR GRAND OUEST (V12 du 24-10-18)

La gestion de tous les championnats féminins Grand Ouest sera effectuée Par la Ligue Centre Val de Loire, l'ensemble des feuilles de résultats et de matches devront être envoyées à : Ligue Centre Val de Loire - 91 rue de la Juine 45160 OLIVET

Composition de la commission Grand Ouest Féminine

>> BRETAGNE : Fontaine Frédéric 06-42-57-53-16 fontaine_fred@yahoo.fr
>> CENTRE VAL DE LOIRE : Bordonada Christophe 06.83.11.37.96 titoche31@msn.com
>> NORMANDIE : Agnes Reverdy 06-22-15-69-88 reverdy.ag@gmail.com
>> PAYS DE LA LOIRE : Dumais Jean Luc 06.61.83.58.17 catherine.dumais@orange.fr

U20 : Stage inter Ligue (Normandie- Pays de la loire, Bretagne, Centre val de loire et Ile de France) les 6 et 7 Octobre à Sablé sur Sarthe début du stage samedi 11h30 - fin dimanche 17h00 - équipe technique >

CATEGORIE PLUS DE 18 ANS

Promotion fédérale féminine à X +18 ans

ZONE A

Poule1

N1 CHERBOURG
N2 RC COTENTIN
N3 SAINT LO >>> forfait général le 27 septembre
N4 GRAND QUEVILLY 1

Poule 2

N2 ALENCON plateau le 11 novembre
N1 RAS RISLE PAYS D'AUGE ***n°*** plateau le 18 novembre
N3 LAVAL plateau le 25 novembre
N4 GRAND QUEVILLY 2 plateau le 9 décembre

GESTION DES 2 POULES EN OPEN, REGROUPEMENT POSSIBLE SUR UN MÊME LIEU ET MATCH AMICALE DECLARES SUR OVALE E PAR LIGUE NORMANDE. GESTION PARTICULIAIRE PAR AGNES REVERDY

ZONE B

Poule 3

N1
N2 RAS CONCARNEAU ***n°20181920030030RGT***
N3 ST BRIEUC
N4 QUIMPER

Poule 4

N1 RAS RENNES / BAIN DE BRETAGNE ***n°20181920030029RGT***
N2 RAS RCP ANCENIS / RUSH ***n°20181920120022RGT*** >> à st Herblain
N3 LE RHEU
N4 RAS SAINT MALO / FOUGERES ***n°20181920030028RGT***

ZONE C

Poule 5

N1 RAS COX'S ***n°20181920120019RGT***
N2 ANRF
N3 RAS SEVRE ET MAINE. LES HERBIERS / CLISSON ***n°20181920120021RGT***
N4 RAS SAINT HILAIRE / VRF ***n°20181920120038RGT***

Poule 6

N1 ANGERS
N2 RAS 3 RIVIERES / SAUMUR ***n°20181920120022RGT***
N3 RAS ROMORANTIN ***n°20181920040032RGT***
N4 PONTLIEUE

ZONE D

Poule 7

N1 MONTARGIS
N2 US ORLEANS
N3 SULLY SUR LOIRE
N4 RAS ARGENTON / BRACIEUX ***n°20181920040045RGT***

Poule 8

N1 DEOLS
N2 RAS DU CHER
N3 ARCAY
N4 SANCOINS

Phase de brassage (Zone) :

(N1 > 1ier plateau> 1ière date N2 > 2ième plateau > 2ième date N3 > etc.....)

4 dates : 14 octobre / 11 novembre / 25 novembre / 9 décembre

Repli 16 décembre

Qualification :

- Elite : 2 premiers de chaque poule
- Espoir : 2 derniers de chaque poule

Phase de qualification (Interzone) :

Poules 1 et 2 = > A

Poule 3 et 4 = > B

Poule 5 et 6 = > C

Poule 7 et 8 = > D

4 dates : 20 janvier / 10 février / 3 mars / 17 mars

Qualification :

- Elite : 2 premiers de chaque poule A B C D
- Espoir : 2 premiers de chaque poule A B C D

NB : Il sera possible pour une nouvelle équipe de rejoindre la 2ème phase mais uniquement en espoir et sans être qualifiable. >>

Finale GO :

Elite et espoir : 2 poules de 4

1er zone A / 2ème zone B / 1er zone D / 2ème zone C

2ème zone A / 1er zone B / 2ème zone D / 1er zone C

Le 13 avril >>> lieu à déterminer ALENCON (61)

Qualification FFR (sous réserve)

Les 2 premiers du groupe élite (sous réserve de validation par la FFR)

Le 1er des équipes réserve Grand Ouest (sous réserve de validation par la FFR)

Finale FFR le >>> à

Challenge secteur à XV + de 18ans

4 dates : 12 mai / 26 mai / 9 juin

Finale le 15 ou 16 Juin Lieu

Centre Val de loire >>

Pays de la Loire >>

Normandie >>

Bretagne >>

Attention : pas de remboursement kilométrique des déplacements par la FFR !

NB : Pour le challenge à XV des rassemblements temporaires de fin de saison seront Possibles !!!

CATEGORIE MOINS DE 18 ANS

Sélections Moins de 18 ans à XV et à VII

Sélections à XV

Bretagne / Normandie / Pays de Loire / Centre / Ile de France

Inter Zone à XV : 3 novembre 2018 lieu ORLEANS
Stage de Zone 15 et 16 décembre 2018 Lieu SABLE
Normandie/Bretagne et Centre Val de loire/Pays de la Loire
Top 100 : du 21 au 24 février 2019 Marcoussis

Sélections à VII

Tournoi Supra ligue U18 (accouplé avec les U15 à X)
STAGE 6 et 7 Avril 2019

Compétition moins de 18 ans à X

ZONE A

Poule1

N1 FORGES LES EAUX
N2 LE HAVRE
N3 RAS RISLE PAYS D'AUGE
N4 RAS LA FERTE BERNARD 2F2A ***n°20181920120037RGT***
N5 EVREUX >>> engagement le 26 septembre 2018

Poule 2

N1 RAS PONTLIEUE / BONNETABLE / ALENCON / LAVAL ***n°20181920120040RGT***
N2 US ORLEANS
N3 RAS CHARTRES ***n°20181920040034RGT***
N4 VIERZON 1 forfait général le 27 septembre

ZONE B

Poule 3

N1 RAS CD56 ***n°20181920030024RGT***
N2 RAS CORNOUAILLE 1 ***n°20181920030027RGT***
N3 RAS QUIMPER ***n°20181920030030RGT***
N4 BREST NAVALE

Poule 4

N1 RAS LE RHEU / REDON ***n°20181920030025RGT*** forfait général le 12 octobre
N1 VITRE plateau le 10 novembre
N2 SAINT BRIEUC plateau le 24 novembre
N3 RAS SAINT MALO / COMBOURG ***n°20181920030026RGT*** plateau le 8 decembre
N4 RAS CD50 >>> engagement le 12 octobre *n°*.....plateau le 15 décembre

ZONE C

Poule 5

N1 RAS COX'S ***n°20181920120020RGT***
N2 RAS VENDE RF / CD85 ***n°20181920120011RGT***
N3 RAS ANRF ***n°20181920120043RGT***
N4 RAS SAINT HERBLAIN / RCP ANCENIS ***n°20181920120027RGT***
N5 RAS CD49 ***n°20181920120039RGT***

Poule 6

N1 CHINON
N2 RAS TOURS / ROMORANTIN ***n°20181920040033RGT***
N3 RAS BUZANCAIS **n°20181920040049RGT**
N4 VIERZON 2

Phase de brassage (zone) :

(N1 > 1ier plateau> 1ière date N2 > 2ième plateau > 2ième date N3 > etc.....)

4 dates : 13 octobre / 10 novembre / 24 novembre / 8 décembre

, pour la poule 1 et 5 >> 22 décembre, pour la poule 4 >> 15 décembre

Qualification :

- Elite = 2 premiers de chaque poule
- Espoir = 2 derniers de chaque poule, 3 derniers de la poule 5 et les 4 derniers de la poule 1

NB : Il sera possible pour une nouvelle équipe de rejoindre la 2ème phase mais uniquement en Espoir et sans être qualifiable. >> **Dieppe**

•

Phase de qualification (interzone)

Poules 1 et 2 = > A
Poule 3 et 4 = > B
Poule 5 et 6 = > C
4 dates : 19 janvier / 2 février / 2 mars / 16 mars
Qualification :
- Elite = 2 premiers de chaque poule
- Espoir = 2 premiers de chaque poule

Finale GO :
Le 13 avril 2019 Lieu
- Elite : 6 clubs
- Espoir : 6 clubs

Finale FFR :
Le à
2 premiers de la finale GO élite (en attente de confirmation)

Challenge à XV GRAND OUEST

4 dates : 11 mai / 25 mai / 8 juin
Finale le 15 ou 16 Juin >> lieu
BRETAGNE >>
NORMANDIE >> OVALIE CAENNAISE -
CENTRE VAL DE LOIRE >> RAS GIEN-CLERF

PAYS DE LA LOIRE >> RAS SEICHES / CD49
Attention : pas de remboursement des déplacements par la FFR !
NB : Pour le challenge à XV des rassemblements temporaires de fin de saison seront possibles !!!

Championnat FFR à XV

Equipes Grand Ouest engagées : RENNES / FPD BREST / CAEN / ASSURC/ JOUE LES TOURS / GIEN ERAME

CATEGORIE MOINS DE 15 ANS

<u>Challenge fédéral moins de 15 ans TOUTES FORMES DE JEUX</u> (VII, X, XV)

Poule 1 : BRETAGNE :

CD29 - CD22 - CD 35 - CD56

Poule 2 : PAYS DE LA LOIRE :

CD 44 - CD49 - CD53 - CD72 - CD85

Poule 3 : NORMANDIE :

CD14 - CD27 - CD50 - CD61 - CD76

Poule 4 : CENTRE VAL DE LOIRE

US Orléans
Gien / Briare
Joué
Chartres / Ours / Nogent le Roi
Chinon
Tours / Langeais
Buzançais / Romorantin / Châteauneuf

Journées OPEN ouverte à toutes
6 octobre / 17 novembre / 1 décembre / 12 janvier
Oppositions intra ligue
Journées FFR licences obligatoire
26 janvier / 23 mars / 11 mai
Opposition extra ligue
Finale GO le 22 ou 23 juin à Pontlieue
Attention : pas de remboursement des déplacements par la FFR

<u>Sélections régionales moins de 15 à X</u>

Tournoi Supra ligue U15 (couplé avec les U15 à XV Masculins)
> Bretagne / Normandie
> Centre Val de Loire / Pays de la loire
Les 9 février 2019 et 23 février 2019 à Flers
Tournoi du Lloza le 16 Mars 2019 lieu à déterminer

<u>Orange Rugby Challenge</u>

31 mars 2019 Lieu : La Ferté Bernard

QUELQUES POINTS DE REGLEMENT A RESPECTER

- championnat sous forme de plateau à 4 ou 5 équipes avec comme temps de jeu maximum
Au total >> 60 minutes pour les U15 sur 1 jour, 90 sur 2 jours,
>> 70 minutes pour les U18 sur 1 jour, 90 sur 2 jours
>> 100 minutes pour les +18 ans

- Prêt de joueuses interdit l'équipe est déclarée en sous-effectif ou forfait.
- Licence obligatoire et signée (staff et joueuses) dans le cas contraire l'accès au terrain est Refusé (sauf journées OPEN pour la joueuse).
- Identification du staff (brassard soigneur, entraîneur...)
- Joueuses remplaçantes et staff uniquement sur le terrain pendant les matches. (Supporteurs Et autres derrière les barrières).
- Pour un rassemblement ayant deux équipes engagées sur le même tournoi interdiction de Faire passer une joueuse d'une équipe à l'autre. Sanction = disqualification de l'équipe
- Retard d'une équipe sans motif valable = forfait.
- Entraîneur avec BFEJ ou BF ou en cours de formation, si pas, accès terrain refusé + équipe Disqualifiée avec interdiction de jouer
- Respect du protocole commotion visant à préserver l'intégrité de la joueuse
- Règles du jeu à X règle Word Rugby, avec mêlée simulée
- Points : 1 >>match perdu, 2 >>match nul, 3 >>match gagné
- feuille de plateau 18 joueuses maxi
- 15 joueuses maxi par match
- équipe moins de 10 joueuses >> sous-effectif
- équipe moins de 8 joueuses >> forfait
- application règlement FFR
- Pour pouvoir participer aux phases finales à X, une joueuse ne doit pas avoir joué plus de 7 matchs (pour une poule de 8) en équipe 1 à XV (article 320-4)
- Transformation de suite après l'essai par n'importe quelle joueuse
- L'équipe qui a scoré qui doit faire la remise en jeu

- Toute demande de Modification doit être adressée à Ligue gestionnaire du CENTRE VAL DE LOIRE
- Date report = Première date disponible